

COMMUNIQUE DE PRESSE

mardi 12 septembre 2017

AGRICULTURE LOCALE

Nouvel appel à candidature pour la mise à disposition de terrains agricoles

La CODAH met gratuitement à disposition 16 nouvelles parcelles pour le fauchage ou le pâturage. Les candidats peuvent postuler en ligne à partir du 18 septembre jusqu'au 20 octobre.



Dans le cadre du **Plan Local pour l'Agriculture (PLA)**, la CODAH lance un 5^e appel à candidature pour la mise à disposition gratuite de **16 nouveaux terrains** de quelques milliers de m² à plusieurs hectares.

Ces terrains sont compatibles avec l'occupation par des agriculteurs ou des particuliers **pour la production de foin ou le pâturage des animaux**. Il s'agit pour la plupart de bassins d'orages aménagés pour lutter contre les inondations.

Menée depuis début 2015, **cette opération de mise à disposition gratuite de parcelles agricoles a déjà permis l'attribution de plus de 30 terrains**.

Agir sur l'économie du foncier agricole est un axe important du Plan Local pour l'Agriculture de la CODAH, pour renforcer les interactions entre le territoire et son agriculture.

> Pour consulter la liste des terrains proposés et candidater, il suffit de se rendre sur www.codah.fr/parcelles. **Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 20 octobre à 17h.**

Les candidats retenus pourront occuper les terrains dès le printemps 2018 après la signature d'une convention d'occupation. L'occupation est consentie à titre gratuit pour une durée maximale de 5 ans durant laquelle l'attributaire s'engage à respecter les conditions d'occupation convenues avec la CODAH.

Les personnes n'ayant pas la possibilité de déposer leur candidature par internet peuvent contacter les services de la CODAH (Direction des Affaires Immobilières : 02 35 19 47 27) afin de retirer un dossier de candidature.

Contact presse

Thomas RENARD - Attaché de presse, 02.35.19.46.26 / 06.79.03.61.45 – thomas.renard@codah.fr